

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU BUREAU DE COMMUNAUTE DU 03 JUIN 2019

Date de convocation :
28 mai 2019

Nombre de conseillers :
en exercice : 21

Présents : 13

Votants : 18

L'an deux mille dix-neuf le trois juin à 19h00, le Bureau de Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly.

PRESENTS :

Jean-Paul MICHEL, Pierrette MUNIER, Sinclair VOURIOT, Roland HARLE, Edwige LAGOUGE, Frédéric NION, Laurent SIMON, Pascal LEROY, Mireille MUNCH, Yann DUBOSC, Patrick GUICHARD, Denis MARCHAND, Jean TASSIN

Formant la majorité des membres en exercice

POUVOIRS DE :

Christian ROBACHE à Laurent SIMON, Jean-Michel BARAT à Jean-Paul MICHEL, Jean-Marie JACQUEMIN à Pascal LEROY, Jacques AUGUSTIN à Patrick GUICHARD, Tony SALVAGGIO à Mireille MUNCH

ABSENTS :

Laurent DELPECH, Patrick MAILLARD, Thibaud GUILLEMET

Monsieur Jean-Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le compte-rendu du Bureau Communautaire du 13 mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION REGIONALE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET DE LUTTE CONTRE L'EROSION DE LA BIODIVERSITE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional Ile de France pour l'engagement de ce plan d'action ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents y afférent ;
- ❖ **DIT** que les crédits nécessaires aux études et travaux sont prévus au budget.

CANDIDATURE AU CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CTE) DU MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à présenter la candidature de Marne et Gondoire pour un contrat de transition écologique (CTE) auprès du ministère de la transition écologique et solidaire ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents y afférent.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DU POLE SOLIDAIRE DSIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à solliciter une aide financière auprès du ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités Territoriales ;
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents y afférents.

DEMANDE DE SUBVENTION 2019 DE L'ASSOCIATION POUR LA DEFENSE ET LA SAUVEGARDE DES CYGNES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **VALIDE** l'octroi de la subvention à l'association ;
- ❖ **FIXE** le montant de ladite subvention à 500 euros pour l'année 2019.

DEMANDE DE SUBVENTION 2019 DE L'ASSOCIATION ORGANE DE SAUVETAGE ECOLOGIQUE (OSE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **VALIDE** l'octroi de la subvention à l'association ;
- ❖ **FIXE** le montant de ladite subvention à 2 000 euros pour l'année 2019.

DEMANDE DE SUBVENTION 2019 DE L'ASSOCIATION LES COTEAUX DE LA BROSSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **VALIDE** l'octroi de la subvention à l'association ;
- ❖ **FIXE** le montant de ladite subvention à 4 500 euros pour l'année 2019.

DEMANDE DE SUBVENTION 2019 DE L'ASSOCIATION ECHOS JAZZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **VALIDE** l'octroi de la subvention à l'association ;
- ❖ **FIXE** le montant de ladite subvention à 5 000 euros pour l'année 2019.

DEMANDE DE SUBVENTION 2019 DE BUSSY-SAINT-GEORGES POUR LE FORUM DE L'EMPLOI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **VALIDE** l'octroi de la subvention à l'association ;
- ❖ **FIXE** le montant de ladite subvention à 20 000 euros pour l'année 2019.

GARANTIE TOTALE DE CONTRAT DE PRET CONTRACTE PAR PLURIAL NOVILIA POUR LA CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS SOCIAUX EN VEFA , RUE DU GENERAL LECLERC A SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES ET LAGNY-SUR-MARNE.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu les Contrats de Prêts N °84474 et N° 84476 en annexe signés entre PLURIAL NOVILIA ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 510 317.00 € (cinq-cents dix-mille trois-cent dix-sept euros) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions des Contrats de Prêts N°84474 constitués de 4 Lignes du Prêt et N° 84476 constitués de 2 Lignes du Prêt.

Ces Prêts locatifs PLUS/PLAI/PLS sont destinés à financer une opération de construction de 4 logements situés rue du Général Leclerc à Saint-Thibault-des-Vignes et Lagny-sur-Marne. Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération. La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Article 2 : Les caractéristiques financières du contrat de Prêt n° 84474 sont les suivantes :

| Offre CDC | | | | |
|---|--|--|--|--|
| Caractéristique de la Ligne du Prêt | PLAI | PLAI foncier | PLUS | PLUS foncier |
| Enveloppe | | | | |
| Identifiant de la Ligne de Prêt | 5238882 | 5238883 | 5238881 | 5238880 |
| Montant de la ligne de prêt | 173 325 € | 97 098 € | 72 149 € | 68 734 € |
| Commission d'instruction | 0 € | 0 € | 0 € | 0 € |
| Durée de la période | Annuelle | Annuelle | Annuelle | Annuelle |
| Taux de période | 0,55% | 0,55% | 1,35% | 1,35% |
| TEG de la ligne de prêt | 0,55% | 0,55% | 1,35% | 1,35% |
| Phase de préfinancement | | | | |
| Durée du préfinancement | 24 mois | 24 mois | 24 mois | 24 mois |
| Index de préfinancement | Livret A | Livret A | Livret A | Livret A |
| Marge fixe sur index de préfinancement | -0,2% | -0,2% | -0,6% | -0,6% |
| Taux d'interet du prefinancement | 0,55% | 0,55% | 1,35% | 1,35% |
| Règlement des interets de préfinancement | capitalisation | capitalisation | capitalisation | capitalisation |
| Phase d'amortissement | | | | |
| Durée | 40 ans | 50 ans | 40 ans | 50 ans |
| Index | Livret A | Livret A | Livret A | Livret A |
| Marge fixe sur index | -0,2% | -0,2% | 0,6% | 0,6% |
| Taux d'interêt | 0,55% | 0,55% | 1,35% | 1,35% |
| Périodicité | Annuelle | Annuelle | Annuelle | Annuelle |
| Profil d'amortissement | Amortissement déduit (interets différés) | Amortissement déduit (interets différés) | Amortissement déduit (interets différés) | Amortissement déduit (interets différés) |
| Condition de remboursement anticipé volontaire | Indemnité actuarielle | Indemnité actuarielle | Indemnité actuarielle | Indemnité actuarielle |
| Modalité de révision | DR | DR | DR | DR |
| Taux de progressivité des échéances | -0,5% | -0,5% | -0,5% | -0,5% |
| Mode de calcul des interets | Equivalent | Equivalent | Equivalent | Equivalent |
| Base de calcul des interets | 30/360 | 30/360 | 30/360 | 30/360 |

CPS BC du 03-06-19

Page 4 sur 7

Les caractéristiques financières du contrat de Prêt n° 84476 sont les suivantes :

| Offre CDC | | |
|---|--|--|
| Caractéristique de la Ligne du Prêt | PLS | PLS FONCIER |
| Enveloppe | PLSDD 2017 | PLSDD 2017 |
| Identifiant de la Ligne de Prêt | 5238884 | 5238885 |
| Montant de la ligne de prêt | 46 456 € | 52 555 € |
| Commission d'instruction | 20 € | 30 € |
| Durée de la période | Annuelle | Annuelle |
| Taux de période | 1,86% | 1,86% |
| TEG de la ligne de prêt | 1,86% | 1,86% |
| Phase de préfinancement | | |
| Durée du préfinancement | 24 mois | 24 mois |
| Index de préfinancement | Livret A | Livret A |
| Marge fixe sur index de préfinancement | 1,11% | 1,11% |
| Taux d'intérêt du préfinancement | 1,86% | 1,86% |
| Règlement des intérêts de préfinancement | capitalisation | capitalisation |
| Phase d'amortissement | | |
| Durée | 40 ans | 50 ans |
| Index | Livret A | Livret A |
| Marge fixe sur index | 1,11% | 1,11% |
| Taux d'intérêt | 1,86% | 1,86% |
| Périodicité | Annuelle | Annuelle |
| Profil d'amortissement | Amortissement déduit (intérêts différés) | Amortissement déduit (intérêts différés) |
| Condition de remboursement anticipé volontaire | Indemnité actuarielle | Indemnité actuarielle |
| Modalité de révision | DR | DR |
| Taux de progressivité des échéances | -0,5% | -0,5% |
| Mode de calcul des intérêts | Equivalent | Equivalent |
| Base de calcul des intérêts | 30/360 | 30/360 |

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

AVENANTS AU MARCHÉ N°2017-06-40 - LOTS 1, 2, 5 ET 10 - RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A LAGNY-SUR-MARNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à signer lesdits avenants au marché 2017-06-40 - Lots 1, 2, 5, 6 et 10 - relatif à construction de la Maison Pluridisciplinaire de Santé sur le territoire de la Ville de Lagny-sur-Marne ainsi que tous les documents y afférent.

AVENANTS N°1 AU MARCHÉ N°2017-10-62 - LOTS 4 ET 6 - RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A LAGNY-SUR-MARNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à signer les avenants n°1 au marché 2017-10-62- Lots 4 et 6 - relatif à construction de la Maison Pluridisciplinaire de Santé sur le territoire de la Ville de Lagny-sur-Marne ainsi que tous les documents y afférent.

AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° 2018-01-13- TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES RUES DU CHATEAU, BOUCHER, BLANCHET, COLAS, DU GRAND SENTIER ET LAMBUIS A DAMPMART

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** la proposition d'avenant n°1 pour le marché 2018-01-13
- ❖ **AUTORISE** le Président de Marne et Gondoire à signer l'avenant n°1 correspondant pour le compte de la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire

LANCEMENT DE LA CONSULTATION RELATIVE A LA PASSATION DES MARCHES D'ASSURANCES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **LANCE** une consultation en vue de souscrire les contrats d'assurances qui constituent l'ensemble du marché de services d'assurance,
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer ledit marché au terme de cette consultation ainsi que tous les documents y afférent.

Questions diverses :

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h54